Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260622-2026_0039-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 16/06/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF, Nathalie CROUSIER, Marie-Pierre COSQUER
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, Jean DEULCEUX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathalie CROUSIER

****

Objet : Délibération n°2026-0039 – Participation de la Commune de PLOVAN aux frais de fonctionnement de l'école Pierre Jakez HELIAS sur 2025.

Madame Nelly VIVIEN, adjointe en charge des Finances, présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de finances du 8 juin 2026 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	**Commun**	**Maternelle**	**Elémentaire**	**Total**
Total dépenses comptabilisées en 2025	29 524,97	42 754,95	7 587,16	79 867,08
Effectif école Pierre Jakez HELIAS 2025	127	42	85	127
Dépenses/effectif	232,48	1 017,98	89,26	628,87
Coût par élève		**1 250,46**	**321,74**	**628,87**

Participation aux frais de fonctionnement Ecole Diwan Plogastel-Saint-Germain				
Effectif rentrée 2025 **Elèves de POULDREUZIC**	Maternelle	3	1 250,46	**3 751,38**
	Elémentaire	7	321, 74	**2 252,18**
Montant à verser à l'OGEC	Total	10		**6 003,56**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260622-2026_0039-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer la participation des frais de fonctionnement de l'école PJH à la Commune de PLOVAN, d'après le nombre d'enfants inscrits en 2025, soit un total de **6 003,56 €** pour 10 enfants.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 22 juin 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Nathalie CROUSIER



Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication